



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250513-250513_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 22/05/2025



DELIBERATION N° 250513 _003

OBJET : ENFANCE JEUNESSE : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE (RYTHME ET HORAIRES)

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Michel NEEL, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre VERICEL à Michel NEEL - René GRANGE à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Cyril D'IPPOLITO à Michel FAURE - David BOURKAIB à Pierre THOLLY - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 521-3 et les articles D 521-10 à D 521-12 ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu les délibérations n°210518_15 du 18 mai 2021 et n°240326_013 du 26 mars 2024 relatives aux horaires d'entrée et sortie des écoles publiques de la commune de Chazelles-sur-Lyon ;

La commune de Chazelles-sur-Lyon doit renouveler, pour la rentrée 2025, l'organisation de la semaine scolaire (rythme et horaires).

Il convient dès lors de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

L'organisation de la semaine scolaire avait été revotée par le conseil d'école du 14 mars 2024 pour les rentrées de septembre 2024, septembre 2025 et septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le maintien de la semaine scolaire à 4 jours pour les rentrées de septembre 2025 et septembre 2026 aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30/13h30-16h30	8h30-11h30/13h30-16h30	8h30-11h30/13h30-16h30	8h30-11h30/13h30-16h30

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Michel NEËL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

